

# TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

## INDICES H0 B0 EXÉCUTANT



Formation animée par un formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées



7 heures, soit 1 jour

### PRÉREQUIS

Pas de prérequis

### OBJECTIFS

- ✓ Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique au voisinage des risques électriques ou des accès aux locaux réservés aux électriciens, conformément à la norme NFC 18-510

### A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Tout public

### MÉTHODES MOBILISÉES

Formation alternant apports théoriques et exercices pratiques réalisés sur des installations

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis au travers d'un QCM
- En fin de formation, le formateur formulera à l'employeur, un avis, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation

### MODALITÉS

Votre convocation comportera un plan d'accès

### ACCESSIBILITÉ

Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

*Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap*

### DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

### TARIFS

- Interentreprises : 290€ HT par personne, soit 348€ TTC
- Nous consulter pour une session en INTRA

## PROGRAMME

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Définition d'un local réservé

### APPLICATION PRATIQUE (RÉALISÉE SUR DES INSTALLATIONS REPRÉSENTATIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL HABITUEL DE L'APPRENANT)

- Reconnaître les ouvrages électriques
- Analyser les risques et prévoir les mesures de prévention adaptées
- Identifier les zones d'environnement
- Reconnaître la zone de travail
- Lire et exploiter un titre d'habilitation
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI, le matériel et les outils
- Appliquer les prescriptions de sécurité



### Norme française NFC 18-510

Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité. L'habilitation est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.

L'habilitation des travailleurs s'appuie sur les dispositions du Code du travail et sur les règles techniques de la norme française **NFC 18-510** de janvier 2012 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique. – Prévention du risque électrique ».

Un recyclage des compétences et connaissances est conseillé tous les **3 ans**. Pensez-y !